

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique**

**Direction des Ressources Humaines**

Alger, le 3 janvier 2024

**Annnonce de l'ouverture de la cinquième (5<sup>ème</sup>) session  
de candidature en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire**

**La Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique informe les maîtres de conférences classe "B" et les maîtres de recherche classe " B" de l'ouverture de la cinquième (5<sup>ème</sup>) session de candidature en vue de l'obtention de l'habilitation universitaire.**

**En application de l'article 45 du décret exécutif n° 08-130 du 03 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur et l'article 57 du décret exécutif n° 08-131 du 03 mai 2008 portant statut particulier du chercheur permanent, les maîtres de conférences classe " B" et les maîtres de recherche classe « B » justifiant les conditions réglementaires de candidature citées aux dispositions du décret exécutif n° 21-50 du 28 janvier 2021 fixant les conditions et modalités d'obtention de l'habilitation universitaire et l'arrête n°804 du 14 juillet 2021, modifié et complété, fixant les modalités d'application des dispositions relatives à l'obtention de l'habilitation universitaire, peuvent déposer exclusivement leur candidature via la plateforme « Progrès » en utilisant leur comptes électroniques professionnels par le lien suivant :**

**<https://progres.mesrs.dz/webgrh>**

**Durant la période allant du lundi 08 janvier 2024**

**au samedi 27 janvier 2024**